



Constat de Risque d'Exposition au Plomb

Arrêté du 25/04/2006 - norme NFX 46-030

Référence dossier : PJ-2011-159-immeuble Sathonay Camp

Date de la visite : 04 juillet 2011

Situation de l'immeuble _____

**Immeuble sur deux niveaux
Comprenant 4 appartements et des parties communes**

**5 avenue Boutarey
69580 SATHONAY CAMP**

Fait par PASCAL JUILLARD

Propriétaire des locaux _____

MAIRIE DE SATHONAY CAMP

Le CREP suivant concerne :

Les parties privatives <input type="checkbox"/> Occupées <input type="checkbox"/> Ou les parties communes d'un immeuble <input type="checkbox"/>	Avant la vente <input type="checkbox"/> Ou avant la mise en location <input type="checkbox"/> Avant travaux <input type="checkbox"/> <i>N.B. : les travaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un CREP</i>
--	---

Le constat des risques d'exposition au plomb a révélé la présence de revêtements contenant du plomb

S'il existe au moins une unité de diagnostic de classes 1 et 2, l'auteur du constat rappelle au propriétaire l'intérêt de veiller à l'entretien des revêtements les recouvrants, afin d'éviter leur dégradation future.

Constat de Risque d'Exposition au Plomb a été rédigé par PASCAL JUILLARD le 04 juillet 2011 conformément à la norme NF X 46-030 «Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb».

Pascal JUILLARD

ARC SARL capital de 10 000 €
5 Place BERTONE
69004 LYON

TEL 04 78 28 95 49 FAX 04 78 28 72 01

www.socobat-expertises.com

SIRET : 453 079 766 00037 – Code NAF : 742C Dossier n° : PJ-2011-159-immeuble Sathonay

Sommaire

RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRE	2
L'AUTEUR DU CONSTAT	3
L'APPAREIL A FLUORESCENCE X	3
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL : MES TESTS	3
4 RUE FROIDEVAUX.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
75104 PARIS.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
LE BIEN OBJET DE LA MISSION	4
LISTE DES LOCAUX VISITES APPARTEMENT RDC GAUCHE, APPARTEMENT RDC DROITE, APPARTEMENT 1ER GAUCHE, APPARTEMENT 1ER DROITE, PARTIES COMMUNES, EXTERIEUR.....	4
METHODOLOGIE EMPLOYEE.....	4
VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X.....	5
STRATEGIE DE MESURAGE.....	5
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE	6
PRESENTATION DES RESULTATS	9
RESULTATS DES MESURES.....	9
CONCLUSION.....	27
CLASSEMENT DES UNITES DE DIAGNOSTIC.....	28
RECOMMANDATIONS AU PROPRIETAIRE	28
COMMENTAIRES :.....	28
FACTEURS DE DEGRADATION DU BATI.....	28
TRANSMISSION DU CONSTAT AU PREFET	28
LES OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES	30
INFORMATION SUR LES PRINCIPALES REGLEMENTATIONS ET RECOMMANDATIONS EN MATIERE D'EXPOSITION AU PLOMB	30
TEXTES DE REFERENCE	30
RESSOURCES DOCUMENTAIRES	30
NOTICE D'INFORMATION	31

Rappel de la commande et des références réglementaire

Réalisation d'un constat de risque d'exposition au plomb (CREP) : dans les parties privatives du bien décrit ci-après en prévision de sa vente (en application de l'Article L.1334-6 du code de la santé publique) ou de sa mise en location (en application de l'Article L.1334-7 du code de la santé publique)

Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître, non seulement, le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi, le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, etc.).

Quand le CREP est réalisé en application de l'article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière, etc.).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Présentation de la mission

Nom et nature du commanditaire de la mission :
MAIRIE DE SATHONAY CAMP
2 PLACE JOSEPH THEVENOT 69580 SATHONAY CAMP

L'auteur du constat

Nom et prénom de l'auteur du constat	PASCAL JUILLARD	
N° de certificat de certification	CDP/IMMO 0962	Date de validité de la certification : 05/12/2012
Nom de l'organisme de qualification accrédité par le COFRAC	SGS	
Organisme d'assurance professionnelle	HISCOX	
N° de contrat d'assurance	HA RCP0085798	

L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil	NITON		
Modèle de l'appareil	XLP 300		
N° de série de l'appareil	19 402		
Nature du radionucléide	109 Cd		
Date du dernier chargement de la source	01/08/2008	Activité à cette date : 40 mCi	
Autorisation ASN (DGSNR)	N° : T690714	Date d'autorisation : 07/10/2008	
	Date de fin de validité de l'autorisation :		
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	P ROUSSILLON – SOCOBAT EXPERTISES		
Non de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	P ROUSSILLON		
Fabricant de l'étalon	NITON	N° NIST de l'étalon	SRM 2571
Concentration	3.58 mg/cm ²	incertitude	0.39 mg/cm ²
Vérification de la justesse de l'appareil en début de CREP	date : 04 juillet 2011	N° de la mesure :	01
		concentration	Sans objet mg/cm ²
Vérification de la justesse de l'appareil en fin de CREP	date : 04 juillet 2011	N° de la mesure :	
		concentration	Sans objet mg/cm ²
Vérification de la justesse de l'appareil si une remise sous tension à lieu	date : Sans objet	N° de la mesure :	Sans objet
		concentration	Sans objet mg/cm ²

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

Le laboratoire d'analyse éventuel :

Le bien objet de la mission

Adresse du bien immobilier	5 avenue Boutarey 69580 SATHONAY CAMP	
Description de l'ensemble immobilier	Immeuble entier	
Année de construction		
Localisation du bien objet de la mission	Rdc+1+combles	
Nom et coordonnées du propriétaire ou du syndicat de copropriété (dans le cas du CREP sur parties communes)	MAIRIE DE SATHONAY CAMP	
	2 PLACE JOSEPH THEVENOT 69580 SATHONAY CAMP	
L'occupant est		
Nom de l'occupant, si différent du propriétaire		
Présence et nombre d'enfants mineurs, dont les enfants de moins de 6ans	NON	Nombre total : 0
		Nombre d'enfants de moins de 6 ans :
Date(s) de la visite faisant l'objet du CREP	04 juillet 2011	
Croquis du bien immobilier objet de la mission	Voir paragraphe 'CROQUIS'	

Liste des locaux visités Appartement rdc gauche, Appartement rdc droite, appartement 1er gauche, appartement 1er droite, parties communes, extérieur

Listes des locaux ou endroits inaccessibles lors de la visite :

Etage	Locaux	Raisons

Ce rapport ne peut être utilisé que dans son intégralité.

Objet de la mission

La Société SOCOBAT Expertises a été sollicitée afin d'effectuer un Constat de Risque d'Exposition au Plomb.

La mission se limite aux parties privatives et non aux parties communes. L'inspection réalisée ne porte que sur l'état visuel des peintures et revêtements accessibles à la date de l'inspection et répond à la demande de l'arrêté préfectoral en vigueur dans le département. Aucun contrôle destructeur (perçage de murs, cloisons, plafond, etc...), n'est autorisé dans le cadre de la présente mission.

Méthodologie employée

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*».

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles, (*ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb*).

Les locaux sont diagnostiqués dans le sens des aiguilles d'une montre par rapport à l'entrée principale. Même principe pour les éléments analysés dans les locaux (sens des aiguilles d'une montre par rapport à l'accès principal au local). Pour les portes, c'est toujours la face comprise dans le local qui est analysée.

Identification des revêtements

Par revêtement, on entend un matériau mince recouvrant les éléments de construction. Les revêtements susceptibles de contenir du plomb sont principalement les peintures (du fait de l'utilisation ancienne de la céruse et celle de produits anti-corrosion à base de minium de plomb), les vernis, les revêtements muraux composés d'une feuille de plomb contrecollée sur du papier à peindre, le plomb laminé servant à l'étanchéité de balcons.

Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb.

D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.

Les revêtements de type carrelage contiennent souvent du plomb, mais ils ne sont pas visés par le présent arrêté car ce plomb n'est pas accessible.

Identification des unités de diagnostic

Dans chaque local, toutes les surfaces susceptibles d'avoir un revêtement contenant du plomb sont analysées ou incluses dans une unité de diagnostic à analyser, telle que définie à l'article 2 du présent arrêté. Cela comprend aussi les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb (papier peint, toile de verre, moquette murale, etc.), car un matériau contenant du plomb peut exister en dessous.

Pour chaque zone, l'auteur du constat dresse la liste des unités de diagnostic, recouvertes ou non d'un revêtement. Il identifie chaque unité de diagnostic par son nom complet, auquel il associe si nécessaire la lettre de la zone correspondante, ce qui permet de mieux situer chaque unité de diagnostic dans l'espace. Par exemple, le mur de la zone A sera désigné par « mur A ».

L'auteur identifie le substrat de l'unité de diagnostic par examen visuel et en fonction des caractéristiques physiques du matériau. Par substrat, on entend un matériau sur lequel un revêtement est appliqué (plâtre, bois, brique, métal, etc.).

En application de l'article 2 du présent arrêté, constituent des unités de diagnostic distinctes :

- les différents murs d'une même pièce ;
- des éléments de construction de substrats différents (tels qu'un pan de bois et le reste de la paroi murale à laquelle il appartient) ;
- les côtés extérieur et intérieur d'un élément mobile (tel qu'une fenêtre) ;
- des éléments situés dans des locaux différents, même contigus (tels que les 2 faces d'une porte car elles ont pu être peintes par des peintures différentes).

Par ailleurs, si des habitudes locales de construction ou de mise en peinture sont connues, l'auteur du constat en tient compte pour une définition plus précise des unités de diagnostic. Ainsi, en général, on ne regroupera pas dans une même unité de diagnostic une allège sous fenêtre et la paroi murale à laquelle elle appartient. En effet, dans certains types de construction l'allège a été peinte avec la fenêtre mais pas le reste de la paroi murale.

Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 3) : 1 mg/cm².

Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- ✓ 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- ✓ 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- ✓ 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans les cas suivants :

— lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;

— lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm² ;

— lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*» précitée sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

Description de l'état de conservation des revêtements contenant du plomb

L'état de conservation des revêtements contenant du plomb est décrit par la nature des dégradations observées.

Pour décrire l'état de conservation d'un revêtement contenant du plomb, l'auteur du constat a le choix entre les 4 catégories suivantes :

- **non visible** : si le revêtement contenant du plomb (peinture par exemple) est manifestement situé en dessous d'un revêtement sans plomb (papier peint par exemple), la description de l'état de conservation de cette peinture peut ne pas être possible ;
- **non dégradé** ;
- **état d'usage**, c'est-à-dire présence de dégradations d'usage couramment rencontrées dans un bien régulièrement entretenu (usure par friction, traces de chocs, microfissures ...) : ces dégradations ne génèrent pas spontanément des poussières ou des écailles ;
- **dégradé**, c'est-à-dire présence de dégradations caractéristiques d'un défaut d'entretien ou de désordres liés au bâti, qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles (pulvéulence, écaillage, cloquage, fissures, faïençage, traces de grattage, lézardes).

Remarques sur les travaux

Travaux palliatifs : Les travaux palliatifs ne sont envisagés que dans le cadre d'une intervention d'urgence. Leur exécution impose une surveillance régulière des niveaux de pollution des lieux traités. Ils consistent en général à recouvrir les surfaces dégradées (peintures, toile de verre, papier peint..) ou à les doubler (panneaux en bois ou en plâtre, en capsulage...). Ils consistent en une intervention localisée aux zones dégradées dans les logements et les parties communes. Ils procurent une protection temporaire des occupants en attendant des travaux définitifs.

Travaux définitifs. Les travaux définitifs consistent à résoudre, à long terme, la question des risques liés à la présence de peinture au plomb. Les techniques de suppression des peintures peuvent être envisagées, sous réserve d'assurer une élimination correcte des déchets de chantiers. Sur les supports sains des bâtis régulièrement entretenus, le recouvrement peut procurer une protection satisfaisante, à moyen terme.

«PRINCIPE de PRECAUTION»

ATTENTION : ne pas faire de poussière !

1) Remplacement des supports: afin de supprimer le risque d'exposition au plomb (généralement pour les supports en bois qui sont imprégnés à cœur), le simple fait de repeindre ces supports ne supprime pas la présence de plomb (même dans la nouvelle couche de peinture qui s'est chargée de plomb lors de la pose) avec le risque de nouvelles écailles ou de grattage de la peinture par des enfants.

2) Recouvrement : pour les murs, tableaux de portes et fenêtres, plafonds (Utilisation de BA13, placoplâtres ou autres), l'utilisation de papiers peints ou fibre de verre ne sont pas suffisant, sur le long terme, pour les logements. En parties communes recouvrement par fibre de verre.

3) Décapage

a. pour les petits éléments métalliques tels garde-corps (décapage chimique au pinceau, thermique à une température inférieure à 400°C). Utilisation en extérieur.

b. pour les éléments démontables (décapage chimique en atelier par bains), par exemple pour les volets ou portes (non valable pour les supports fixés) cette opération peut alors être utilisée à la place du remplacement des éléments. (Il est intéressant si les éléments sont en bon état et de bonne fabrication, les coûts étant proches).

MESURES DE PRECAUTION et ORGANISATION du CHANTIER:

Avant travaux :

1. Vider l'habitation des meubles et des effets personnels des occupants, sinon mettre en place une protection efficace.
2. Mettre en place une protection adaptée afin d'éviter toute pollution à l'extérieur du chantier.
3. Protéger les sols, dans tous les cas et dans la totalité des locaux, que leur rénovation ou leur remplacement soit envisagé ou non. On utilisera des feuilles en polyane épaisses et résistantes soigneusement fixées par du ruban adhésif.

Pendant les travaux :

1. Débuter le chantier par les travaux les plus polluants (piquage, décapage) et interdire que d'autres corps de métier interviennent en même temps.
2. Procéder pièce par pièce en évitant les émissions de poussières notamment vers les autres pièces.
3. Eliminer les déchets et nettoyer les sols chaque jour pour éviter une dispersion des poussières plombifères

Après les travaux :

1. Avant remise en peinture, une évaluation de l'efficacité des travaux sera effectuée.
2. Les protections des sols ne sont retirées qu'après 48 heures afin de laisser les poussières se déposer. Les feuilles de polyane sont roulées précautionneusement afin d'éviter que les poussières plombifères ne se dispersent.
3. Un nettoyage humide des parois est pratiqué.
4. Le nettoyage final nécessite de nombreux nettoyages des sols.
5. Un contrôle en plomb dans les poussières est pratiqué, son résultat permettra ou non la réoccupation des lieux.

Attention :

1. Ne pas utiliser d'aspirateur sauf si l'appareil est équipé de filtres de type EU9 à EU14 retenant les fines particules de plomb.
2. Le personnel effectuant les travaux doit respecter les consignes de sécurité et se protéger (Vêtements jetables. masque avec filtre FFP3 adapté, gants imperméables aux produits et poussières de plomb)
3. La gestion des déchets est réglementée!

INFORMATIONS ET FICHES TECHNIQUE A COMMANDER AUPRES de I'OPPBTP-FFB

Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- ✓ la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- ✓ la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Concentration surfacique en plomb	Type de dégradation	Classement
< Seuil		0
≥Seuil	Non dégradé ou non visible	1
	Etat d'usage	2
	Dégradé	3

- **Présence de matériaux bruts sans revêtement ou de matériaux récents (postérieurs à 1950) dispensant de la prise de mesure :**

Résultats des mesures

Local No		1	Désignation	1ER D Buanderie					
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Nature de la dégradation	Classement du type de dégradation	Observations
366	A	dormant porte	Bois	Peinture	Milieu	0.00		0	
367					Milieu	0.00			
368	A	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.00		0	
369					Milieu	0.00			
364	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	0.00		0	
365					Milieu	0.00			
370	B	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.01		0	
371					Milieu	0.00			
372	C	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.00		0	
373					Milieu	0.00			
380	D	cremone	Metal	Peinture	Milieu	2.20	EU	2	
378	D	dormant fenetre	Bois	Peinture	Milieu	0.02		0	
379					Milieu	0.00			
376	D	Fenetre	Bois	Peinture	Milieu	0.00		0	
377					Milieu	0.00			
374	D	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.00		0	
375					Milieu	0.00			
381	D	Volet	Metal	Peinture	Milieu	0.01		0	
382					Milieu	0.00			
Nombre d'unités de diagnostic : 10		Nombre d'unités de classe 3 : 0		% de classe 3 : 0.00%					
NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé									

Local No		2	Désignation	1ER D Chambre 1					
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Nature de la dégradation	Classement du type de dégradation	Observations
424	A	dormant porte	Bois	Peinture	Milieu	0.03		0	
425					Milieu	0.02			
428	A	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.00		0	
429					Milieu	0.00			
426	A	Plinthe	Bois	Peinture	Milieu	0.12		0	
427					Milieu	0.00			
422	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	0.00		0	
423					Milieu	0.01			
430	B	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.00		0	
431					Milieu	0.00			
442	C	cremone	Metal	Peinture	Milieu	2.10	EU	2	
438	C	dormant fenetre	Bois	Peinture	Milieu	0.00		0	
439					Milieu	0.00			
436	C	Fenetre	Bois	Peinture	Milieu	0.00		0	
437					Milieu	0.12			
432	C	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.00		0	
433					Milieu	0.00			
440	C	Volet	Metal	Peinture	Milieu	0.00		0	
441					Milieu	0.01			
434	D	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.00		0	
435					Milieu	0.00			
Nombre d'unités de diagnostic : 11 Nombre d'unités de classe 3 : 0 % de classe 3 : 0.00%									
NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé									

Local No		3	Désignation	1ER D Chambre 2					
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Nature de la dégradation	Classement du type de dégradation	Observations
445	A	dormant porte	Bois	Peinture	Milieu	0.13		0	
446					Milieu	0.19			
449	A	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.12		0	
450					Milieu	0.12			
447	A	Plinthe	Bois	Peinture	Milieu	0.03		0	
448					Milieu	0.03			
443	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	0.40		0	
444					Milieu	0.24			
451	B	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.06		0	
452					Milieu	0.02			
463	C	cremone	Metal	Peinture	Milieu	4.70	EU	2	
459	C	dormant fenetre	Bois	Peinture	Milieu	0.00		0	
460					Milieu	0.00			
457	C	Fenetre	Bois	Peinture	Milieu	0.00		0	
458					Milieu	0.00			
453	C	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.19		0	
454					Milieu	0.09			
461	C	Volet	Metal	Peinture	Milieu	0.00		0	
462					Milieu	0.00			
455	D	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.21		0	
456					Milieu	0.13			

Nombre d'unités de diagnostic : 11		Nombre d'unités de classe 3 : 0		% de classe 3 : 0.00%	
NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé					

Local No		4	Désignation	1ER D Cuisine					
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Nature de la dégradation	Classement du type de dégradation	Observations
347	A	dormant porte	Bois	Peinture	Milieu	0.00		0	
348					Milieu	0.00			
349	A	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.20		0	
350					Milieu	0.13			
345	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	0.00		0	
346					Milieu	0.00			
351	B	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.01		0	
352					Milieu	0.06			
361	C	cremone	Metal	Peinture	Milieu	1.80	EU	2	
359	C	dormant fenetre	Bois	Peinture	Milieu	0.00		0	
360					Milieu	0.00			
357	C	Fenetre	Bois	Peinture	Milieu	0.00		0	
358					Milieu	0.00			
353	C	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.00		0	
354					Milieu	0.00			
362	C	Volet	Metal	Peinture	Milieu	0.01		0	
363					Milieu	0.00			
355	D	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.00		0	
356					Milieu	0.00			
Nombre d'unités de diagnostic : 10		Nombre d'unités de classe 3 : 0		% de classe 3 : 0.00%					
NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé									

Local No		5	Désignation	1ER D Entrée					
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Nature de la dégradation	Classement du type de dégradation	Observations
300	A	dormant porte	Bois	Peinture	Milieu	3.20	EU	2	
301					Milieu	0.06			
302	A	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.10		0	
303					Milieu	0.17			
298	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	0.08		0	
299					Milieu	0.02			
304	B	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.06		0	
305					Milieu	0.08			
306	C	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.02		0	
307					Milieu	0.03			
308	D	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.01		0	
309					Milieu	0.02			
310	E	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.01		0	
311					Milieu	0.00			
312	F	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.00		0	
313					Milieu	0.00			
Nombre d'unités de diagnostic : 8		Nombre d'unités de classe 3 : 0		% de classe 3 : 0.00%					
NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé									

Local No		6	Désignation	1ER D Salle de bains					
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Nature de la dégradation	Classement du type de dégradation	Observations
316	A	dormant porte	Bois	Peinture	Milieu	0.12		0	
317					Milieu	0.11			
318	A	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.03		0	
319					Milieu	0.02			
314	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	0.19		0	
315					Milieu	0.13			
320	B	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.02		0	
321					Milieu	0.00			
322	C	Mur	Platre	Peinture	Milieu	2.70	EU	2	
323					Milieu	5.40	EU		
331	D	dormant fenetre	Bois	Peinture	Milieu	0.00		0	
332					Milieu	0.40			
330	D	Fenetre	Bois	Peinture	Milieu	1.70	EU	2	
324	D	Mur	Platre	Peinture	Milieu	2.40	EU	2	
325					Milieu	8.60	EU		
326	E	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.01		0	
327					Milieu	0.00			
328	F	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.00		0	
329					Milieu	0.00			
Nombre d'unités de diagnostic : 10		Nombre d'unités de classe 3 : 0		% de classe 3 : 0.00%					
NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé									

Local No		7	Désignation	1ER D Salon					
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Nature de la dégradation	Classement du type de dégradation	Observations
406	A	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.00		0	
407					Milieu	0.00			
404	A	Plinthe	Bois	Peinture	Milieu	0.00		0	
405					Milieu	0.06			
408	B	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.00		0	
409					Milieu	0.00			
420	C	cremone	Metal	Peinture	Milieu	0.00		0	
421					Milieu	0.00			
416	C	dormant fenetre	Bois	Peinture	Milieu	0.00		0	
417					Milieu	0.00			
414	C	Fenetre	Bois	Peinture	Milieu	0.01		0	
415					Milieu	0.00			
410	C	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.00		0	
411					Milieu	0.00			
418	C	Volet	Metal	Peinture	Milieu	0.00		0	
419					Milieu	0.00			
412	D	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.00		0	
413					Milieu	0.00			
Nombre d'unités de diagnostic : 9		Nombre d'unités de classe 3 : 0		% de classe 3 : 0.00%					
NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé									

Local No		8	Désignation	1ER D Séjour					
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Nature de la dégradation	Classement du type de dégradation	Observations
385	A	dormant porte	Bois	Peinture	Milieu	0.00		0	
386					Milieu	0.01			
389	A	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.00		0	
390					Milieu	0.00			
387	A	Plinthe	Bois	Peinture	Milieu	0.01		0	
388					Milieu	0.00			
383	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	0.00		0	
384					Milieu	0.00			
403	B	cremone	Metal	Peinture	Milieu	1.10	EU	2	
399	B	dormant fenetre	Bois	Peinture	Milieu	0.00		0	
400					Milieu	0.00			
397	B	Fenetre	Bois	Peinture	Milieu	0.01		0	
398					Milieu	0.00			
391	B	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.01		0	
392					Milieu	0.00			
401	B	Volet	Metal	Peinture	Milieu	0.00		0	
402					Milieu	0.00			
393	C	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.00		0	
394					Milieu	0.00			
395	D	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.00		0	
396					Milieu	0.00			
Nombre d'unités de diagnostic : 11		Nombre d'unités de classe 3 : 0		% de classe 3 : 0.00%					
NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé									

Local No		9	Désignation	1ER D WC					
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Nature de la dégradation	Classement du type de dégradation	Observations
335	A	dormant porte	Bois	Peinture	Milieu	0.25		0	
336					Milieu	0.08			
337	A	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.00		0	
338					Milieu	0.00			
333	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	0.12		0	
334					Milieu	0.07			
339	B	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.04		0	
340					Milieu	0.00			
341	C	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.03		0	
342					Milieu	0.00			
343	D	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.07		0	
344					Milieu	0.01			
Nombre d'unités de diagnostic : 6		Nombre d'unités de classe 3 : 0		% de classe 3 : 0.00%					
NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé									

Local No		10	Désignation	1ER G Salle de bains					
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Nature de la dégradation	Classement du type de dégradation	Observations

483	A	dormant porte	Bois	Peinture	Milieu	0.00		0	
484					Milieu	0.00			
485	A	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.13		0	
486					Milieu	0.03			
481	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	0.60		0	
482					Milieu	0.08			
487	B	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.23		0	
488					Milieu	0.09			
489	C	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.14		0	
490					Milieu	0.27			
499	D	dormant fenetre	Bois	Peinture	Milieu	0.02		0	
500					Milieu	0.03			
497	D	Fenetre	Bois	Peinture	Milieu	1.70	EU	2	
498					Milieu	1.70	EU		
491	D	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.03		0	
492					Milieu	0.07			
493	E	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.06		0	
494					Milieu	0.08			
495	F	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.09		0	
496					Milieu	0.06			
Nombre d'unités de diagnostic : 10 Nombre d'unités de classe 3 : 0 % de classe 3 : 0.00%									
NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé									

Local No		11	1ER G Buanderie						
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Nature de la dégradation	Classement du type de dégradation	Observations
535	A	dormant porte	Bois	Peinture	Milieu	0.04		0	
536					Milieu	0.00			
537	A	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.01		0	
538					Milieu	0.04			
533	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	0.01		0	
534					Milieu	0.00			
549	B	cremone	Metal	Peinture	Milieu	1.90	EU	2	
547	B	dormant fenetre	Bois	Peinture	Milieu	0.02		0	
548					Milieu	0.05			
545	B	Fenetre	Bois	Peinture	Milieu	0.01		0	
546					Milieu	0.01			
539	B	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.04		0	
540					Milieu	0.04			
550	B	Volet	Metal	Peinture	Milieu	0.04		0	
551					Milieu	0.05			
541	C	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.02		0	
542					Milieu	0.02			
543	D	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.03		0	
544					Milieu	0.01			
Nombre d'unités de diagnostic : 10 Nombre d'unités de classe 3 : 0 % de classe 3 : 0.00%									
NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé									

Local No		12	1ER G Chambre 1						
----------	--	----	-----------------	--	--	--	--	--	--

N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Nature de la dégradation	Classement du type de dégradation	Observations
593	A	dormant porte	Bois	Peinture	Milieu	0.02		0	
594					Milieu	0.00			
597	A	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.00		0	
598					Milieu	0.00			
595	A	Plinthe	Bois	Peinture	Milieu	0.06		0	
596					Milieu	0.00			
591	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	0.01		0	
592					Milieu	0.03			
599	B	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.00		0	
600					Milieu	0.00			
611	C	cremone	Metal	Peinture	Milieu	3.10	EU	2	
607	C	dormant fenetre	Bois	Peinture	Milieu	0.11		0	
608					Milieu	0.10			
605	C	Fenetre	Bois	Peinture	Milieu	0.06		0	
606					Milieu	0.01			
601	C	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.00		0	
602					Milieu	0.00			
609	C	Volet	Metal	Peinture	Milieu	0.40		0	
610					Milieu	0.06			
603	D	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.03		0	
604					Milieu	0.03			
Nombre d'unités de diagnostic : 11 Nombre d'unités de classe 3 : 0 % de classe 3 : 0.00%									
NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé									

Local No		13	1ER G Chambre 2						
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Nature de la dégradation	Classement du type de dégradation	Observations
614	A	dormant porte	Bois	Peinture	Milieu	0.60		0	
615					Milieu	0.60			
618	A	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.02		0	
619					Milieu	0.12			
616	A	Plinthe	Bois	Peinture	Milieu	0.60		0	
617					Milieu	0.50			
612	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	0.11		0	
613					Milieu	0.25			
620	B	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.11		0	
621					Milieu	0.05			
632	C	cremone	Metal	Peinture	Milieu	2.10	EU	2	
628	C	dormant fenetre	Bois	Peinture	Milieu	0.29		0	
629					Milieu	0.30			
626	C	Fenetre	Bois	Peinture	Milieu	0.09		0	
627					Milieu	0.21			
622	C	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.11		0	
623					Milieu	0.17			
630	C	Volet	Metal	Peinture	Milieu	0.06	EU	2	
631					Milieu	1.14			
624	D	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.23		0	
625					Milieu	0.04			
Nombre d'unités de diagnostic : 11 Nombre d'unités de classe 3 : 0 % de classe 3 : 0.00%									

Local No		14	Désignation	1ER G Cuisine					
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Nature de la dégradation	Classement du type de dégradation	Observations
515	A	dormant porte	Bois	Peinture	Milieu	0.05		0	
516					Milieu	0.06			
517	A	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.01		0	
518					Milieu	0.01			
513	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	0.00		0	
514					Milieu	0.03			
519	B	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.01		0	
520					Milieu	0.03			
532	C	conduit	Metal	Peinture	Milieu	47.00	EU	2	
529	C	cremone	Metal	Peinture	Milieu	2.30	EU	2	
527	C	dormant fenetre	Bois	Peinture	Milieu	0.02		0	
528					Milieu	0.00			
525	C	Fenetre	Bois	Peinture	Milieu	0.01		0	
526					Milieu	0.01			
521	C	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.01		0	
522					Milieu	0.16			
530	C	Volet	Metal	Peinture	Milieu	0.00		0	
531					Milieu	0.00			
523	D	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.16		0	
524					Milieu	0.16			

Nombre d'unités de diagnostic : 11 Nombre d'unités de classe 3 : 0 % de classe 3 : 0.00%

NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé

Local No		15	Désignation	1ER G Entrée					
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Nature de la dégradation	Classement du type de dégradation	Observations
467	A	dormant porte	Bois	Peinture	Milieu	0.01		0	
468					Milieu	0.20			
469	A	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.17		0	
470					Milieu	0.08			
465	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	0.00		0	
466					Milieu	0.17			
471	B	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.02		0	
472					Milieu	0.30			
473	C	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.40		0	
474					Milieu	0.50			
475	D	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.50		0	
476					Milieu	0.15			
477	E	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.03		0	
478					Milieu	0.01			
479	F	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.25		0	
480					Milieu	0.40			

Nombre d'unités de diagnostic : 8 Nombre d'unités de classe 3 : 0 % de classe 3 : 0.00%

NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé

Local No		16	Désignation	1ER G Salon					
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Nature de la dégradation	Classement du type de dégradation	Observations
575	A	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.00		0	
576					Milieu	0.00			
573	A	Plinthe	Bois	Peinture	Milieu	0.03		0	
574					Milieu	0.01			
577	B	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.00		0	
578					Milieu	0.00			
589	C	cremone	Metal	Peinture	Milieu	0.10		0	
590					Milieu	0.02			
585	C	dormant fenetre	Bois	Peinture	Milieu	0.00		0	
586					Milieu	0.30			
583	C	Fenetre	Bois	Peinture	Milieu	0.00		0	
584					Milieu	0.00			
579	C	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.01		0	
580					Milieu	0.05			
587	C	Volet	Metal	Peinture	Milieu	0.21		0	
588					Milieu	0.09			
581	D	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.00		0	
582					Milieu	0.00			
Nombre d'unités de diagnostic : 9		Nombre d'unités de classe 3 : 0		% de classe 3 : 0.00%					
NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé									

Local No		17	Désignation	1ER G Séjour					
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Nature de la dégradation	Classement du type de dégradation	Observations
554	A	dormant porte	Bois	Peinture	Milieu	0.02		0	
555					Milieu	0.02			
558	A	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.60		0	
559					Milieu	0.25			
556	A	Plinthe	Bois	Peinture	Milieu	0.01		0	
557					Milieu	0.00			
552	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	0.03		0	
553					Milieu	0.00			
560	B	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.40		0	
561					Milieu	0.00			
562	C	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.00		0	
563					Milieu	0.00			
572	D	cremone	Metal	Peinture	Milieu	2.60	EU	2	
568	D	dormant fenetre	Bois	Peinture	Milieu	0.10		0	
569					Milieu	0.10			
566	D	Fenetre	Bois	Peinture	Milieu	0.00		0	
567					Milieu	0.21			
564	D	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.00		0	
565					Milieu	0.00			
570	D	Volet	Metal	Peinture	Milieu	0.00		0	
571					Milieu	0.00			
Nombre d'unités de diagnostic : 11		Nombre d'unités de classe 3 : 0		% de classe 3 : 0.00%					

Local No		18	1ER G WC						
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Nature de la dégradation	Classement du type de dégradation	Observations
503	A	dormant porte	Bois	Peinture	Milieu	0.06	EU	2	
504					Milieu	2.00			
505	A	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.00		0	
506					Milieu	0.00			
501	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	0.06		0	
502					Milieu	0.08			
507	B	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.00		0	
508					Milieu	0.00			
509	C	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.01		0	
510					Milieu	0.01			
511	D	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.03		0	
512					Milieu	0.02			
Nombre d'unités de diagnostic : 6		Nombre d'unités de classe 3 : 0				% de classe 3 : 0.00%			

NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé

Local No		19	Escalier						
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Nature de la dégradation	Classement du type de dégradation	Observations
662	B	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.00		0	
663					Milieu	0.00			
674	C	dormant fenetre	Bois	Peinture	Milieu	0.02		0	
675					Milieu	0.00			
672	C	Fenetre	Bois	Peinture	Milieu	0.01		0	
673					Milieu	0.17			
670	C	Garde corps	Metal	Peinture	Milieu	0.01		0	
671					Milieu	0.10			
668	C	Main courante	Metal	Peinture	Milieu	0.02		0	
669					Milieu	0.00			
664	C	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.01		0	
665					Milieu	0.01			
676	C	Volet	Metal	Peinture	Milieu	0.17		0	
677					Milieu	0.02			
666	D	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.12		0	
667					Milieu	0.04			
Nombre d'unités de diagnostic : 8		Nombre d'unités de classe 3 : 0				% de classe 3 : 0.00%			

NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé

Local No		20	Hall d'entrée						
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Nature de la dégradation	Classement du type de dégradation	Observations
636	A	dormant porte	Bois	Peinture	Milieu	0.10		0	
637					Milieu	0.11			

638	A	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.02		0	
639					Milieu	0.01			
634	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	0.02		0	
635					Milieu	0.30			
640	B	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.02		0	
641					Milieu	0.02			
642	C	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.13		0	
643					Milieu	0.22			
644	D	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.01		0	
645					Milieu	0.15			
646	E	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.07		0	
647					Milieu	0.13			
648	F	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.18		0	
649					Milieu	0.27			
650	G	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.01		0	
651					Milieu	0.08			
652	H	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.13		0	
653					Milieu	0.03			
654	I	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.22		0	
655					Milieu	0.28			
656	J	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.24		0	
657					Milieu	0.21			
658	K	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.40		0	
659					Milieu	0.15			
660	L	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.01		0	
661					Milieu	0.02			
Nombre d'unités de diagnostic : 14 Nombre d'unités de classe 3 : 0 % de classe 3 : 0.00%									
NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé									

Local No		21	Désignation		Palier				
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Nature de la dégradation	Classement du type de dégradation	Observations
678	B	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.23		0	
679					Milieu	0.04			
680	C	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.00		0	
681					Milieu	0.01			
682	D	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.08		0	
Nombre d'unités de diagnostic : 3 Nombre d'unités de classe 3 : 0 % de classe 3 : 0.00%									
NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé									

Local No		22	Désignation		RDC D Bureau 1				
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Nature de la dégradation	Classement du type de dégradation	Observations
74	A	dormant porte	Bois	Peinture	Milieu	0.15		0	
75					Milieu	0.00			
78	A	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.01		0	
79					Milieu	0.30			
76	A	Plinthe	Bois	Peinture	Milieu	0.00		0	
77					Milieu	0.01			
72	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	0.02		0	

73					Milieu	0.13			
80	B	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.16		0	
81					Milieu	0.00			
92	C	cremone	Metal	Peinture	Milieu	0.01		0	
88	C	dormant fenetre	Bois	Peinture	Milieu	0.15		0	
89					Milieu	0.05			
86	C	Fenetre	Bois	Peinture	Milieu	0.16		0	
87					Milieu	0.07			
82	C	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.00		0	
83					Milieu	0.00			
90	C	Volet	Metal	Peinture	Milieu	0.06		0	
91					Milieu	0.15			
84	D	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.05		0	
85					Milieu	0.05			
Nombre d'unités de diagnostic : 11 Nombre d'unités de classe 3 : 0 % de classe 3 : 0.00%									
NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé									

Local No		23	Désignation	RDC D Bureau 2					
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Nature de la dégradation	Classement du type de dégradation	Observations
132	A	dormant porte	Bois	Peinture	Milieu	0.00		0	
133					Milieu	0.00			
136	A	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.09		0	
137					Milieu	0.00			
134	A	Plinthe	Bois	Peinture	Milieu	0.10		0	
135					Milieu	0.40			
130	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	0.00		0	
131					Milieu	0.00			
138	B	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.00		0	
139					Milieu	0.08			
150	C	cremone	Metal	Peinture	Milieu	3.00	EU	2	
146	C	dormant fenetre	Bois	Peinture	Milieu	0.07		0	
147					Milieu	0.02			
144	C	Fenetre	Bois	Peinture	Milieu	0.00		0	
145					Milieu	0.00			
140	C	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.27		0	
141					Milieu	0.13			
148	C	Volet	Metal	Peinture	Milieu	0.09		0	
149					Milieu	0.14			
142	D	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.14		0	
143					Milieu	0.07			
Nombre d'unités de diagnostic : 11 Nombre d'unités de classe 3 : 0 % de classe 3 : 0.00%									
NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé									

Local No		24	Désignation	RDC D Cuisine					
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Nature de la dégradation	Classement du type de dégradation	Observations
39	A	dormant porte	Bois	Peinture	Milieu	0.22		0	
40					Milieu	0.21			
41	A	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.22		0	

42					Milieu	0.09			
37	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	0.00		0	
38					Milieu	0.00			
43	B	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.30		0	
44					Milieu	0.18			
51	C	cremone	Metal	Peinture	Milieu	3.40	EU	2	
50	C	dormant fenetre	Bois	Peinture	Milieu	1.50	EU	2	
49	C	Fenetre	Bois	Peinture	Milieu	1.10	EU	2	
45	C	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.03		0	
46					Milieu	0.16			
52	C	Volet	Metal	Peinture	Milieu	0.00		0	
53					Milieu	0.00			
47	D	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.21		0	
48					Milieu	0.16			
Nombre d'unités de diagnostic : 10 Nombre d'unités de classe 3 : 0 % de classe 3 : 0.00%									
NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé									

Local No		25	Désignation	RDC D Entree					
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Nature de la dégradation	Classement du type de dégradation	Observations
95	A	dormant porte	Bois	Peinture	Milieu	0.08		0	
96					Milieu	0.08			
97	A	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.21		0	
98					Milieu	0.03			
93	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	0.02		0	
94					Milieu	0.02			
99	B	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.13		0	
100					Milieu	0.22			
101	C	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.27		0	
102					Milieu	0.00			
103	D	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.18		0	
104					Milieu	0.16			
105	E	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.23		0	
106					Milieu	0.30			
107	F	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.18		0	
108					Milieu	0.19			
Nombre d'unités de diagnostic : 8 Nombre d'unités de classe 3 : 0 % de classe 3 : 0.00%									
NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé									

Local No		26	Désignation	RDC D rangement					
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Nature de la dégradation	Classement du type de dégradation	Observations
56	A	dormant porte	Bois	Peinture	Milieu	0.00		0	
57					Milieu	0.00			
58	A	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.00		0	
59					Milieu	0.00			
54	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	0.16		0	
55					Milieu	0.21			
60	B	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.12		0	

61					Milieu	0.14			
70	C	Barreau	Metal	Peinture	Milieu	0.00		0	
71					Milieu	0.01			
68	C	dormant fenetre	Bois	Peinture	Milieu	0.30		0	
69					Milieu	0.01			
66	C	Fenetre	Bois	Peinture	Milieu	0.17		0	
67					Milieu	0.10			
62	C	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.03		0	
63					Milieu	0.00			
64	D	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.00		0	
65					Milieu	0.19			

Nombre d'unités de diagnostic : 9 Nombre d'unités de classe 3 : 0 % de classe 3 : 0.00%

NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé

Local No		27	RDC D salle d attente						
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Nature de la dégradation	Classement du type de dégradation	Observations
111	A	dormant porte	Bois	Peinture	Milieu	0.21		0	
112					Milieu	0.06			
115	A	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.00		0	
116					Milieu	0.00			
113	A	Plinthe	Bois	Peinture	Milieu	0.01		0	
114					Milieu	0.00			
109	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	0.19		0	
110					Milieu	0.11			
117	B	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.06		0	
118					Milieu	0.19			
119	C	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.04		0	
120					Milieu	0.00			
129	D	cremone	Metal	Peinture	Milieu	2.10	EU	2	
125	D	dormant fenetre	Bois	Peinture	Milieu	0.01		0	
126					Milieu	0.05			
123	D	Fenetre	Bois	Peinture	Milieu	0.00		0	
124					Milieu	0.02			
121	D	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.00		0	
122					Milieu	0.00			
127	D	Volet	Metal	Peinture	Milieu	0.00		0	
128					Milieu	0.00			

Nombre d'unités de diagnostic : 11 Nombre d'unités de classe 3 : 0 % de classe 3 : 0.00%

NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé

Local No		28	RDC D Salle de bains						
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Nature de la dégradation	Classement du type de dégradation	Observations
20	A	dormant porte	Bois	Peinture	Milieu	0.00		0	
21					Milieu	0.00			
22	A	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.00		0	
23					Milieu	0.00			
18	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	0.08		0	
19					Milieu	0.11			

24	B	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.15		0	
25					Milieu	0.06			
35	C	Barreau	Metal	Peinture	Milieu	0.02		0	
36					Milieu	0.01			
31	C	dormant fenetre	Bois	Peinture	Milieu	0.23		0	
32					Milieu	0.03			
30	C	Fenetre	Bois	Peinture	Milieu	2.00	EU	2	
26	C	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.01		0	
27					Milieu	0.00			
33	C	Volet	Metal	Peinture	Milieu	0.04		0	
34					Milieu	0.24			
28	D	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.01		0	
29					Milieu	0.00			
Nombre d'unités de diagnostic : 10 Nombre d'unités de classe 3 : 0 % de classe 3 : 0.00% NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé									

Local No		29	Désignation	RDC D WC					
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Nature de la dégradation	Classement du type de dégradation	Observations
4	A	dormant porte	Bois	Peinture	Milieu	0.00		0	
5					Milieu	0.00			
6	A	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.40		0	
7					Milieu	0.16			
2	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	0.20		0	
3					Milieu	0.09			
16	B	dormant fenetre	Bois	Peinture	Milieu	0.02		0	
17					Milieu	0.05			
14	B	Fenetre	Bois	Peinture	Milieu	0.01		0	
15					Milieu	0.30			
8	B	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.30		0	
9					Milieu	0.26			
10	C	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.07		0	
11					Milieu	0.40			
12	D	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.13		0	
13					Milieu	0.29			
Nombre d'unités de diagnostic : 8 Nombre d'unités de classe 3 : 0 % de classe 3 : 0.00% NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé									

Local No		30	Désignation	RDC G Cellier adjoint					
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Nature de la dégradation	Classement du type de dégradation	Observations
265	A	dormant porte	Bois	Peinture	Milieu	0.10		0	
266					Milieu	0.04			
267	A	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.02		0	
268					Milieu	0.01			
263	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	0.13		0	
264					Milieu	0.15			
269	B	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.15		0	
270					Milieu	0.70			
279	C	Barreau	Metal	Peinture	Milieu	0.00		0	

280					Milieu	0.00			
277	C	dormant fenetre	Bois	Peinture	Milieu	0.00		0	
278					Milieu	0.00			
275	C	Fenetre	Bois	Peinture	Milieu	0.20		0	
276					Milieu	0.30			
271	C	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.03		0	
272					Milieu	0.24			
273	D	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.15		0	
274					Milieu	0.08			
Nombre d'unités de diagnostic : 9 Nombre d'unités de classe 3 : 0 % de classe 3 : 0.00%									
NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé									

Local No		31	RDC G Chambre						
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Nature de la dégradation	Classement du type de dégradation	Observations
244	A	dormant porte	Bois	Peinture	Milieu	0.12		0	
245					Milieu	0.05			
248	A	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.25		0	
249					Milieu	0.07			
246	A	Plinthe	Bois	Peinture	Milieu	0.05		0	
247					Milieu	0.08			
242	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	0.24		0	
243					Milieu	0.19			
250	B	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.01		0	
251					Milieu	0.05			
262	C	cremone	Metal	Peinture	Milieu	3.00	EU	2	
258	C	dormant fenetre	Bois	Peinture	Milieu	0.20		0	
259					Milieu	0.25			
256	C	Fenetre	Bois	Peinture	Milieu	0.18		0	
257					Milieu	0.13			
252	C	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.30		0	
253					Milieu	0.16			
260	C	Volet	Metal	Peinture	Milieu	0.13		0	
261					Milieu	0.18			
254	D	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.16		0	
255					Milieu	0.13			
Nombre d'unités de diagnostic : 11 Nombre d'unités de classe 3 : 0 % de classe 3 : 0.00%									
NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé									

Local No		32	RDC G Cuisine						
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Nature de la dégradation	Classement du type de dégradation	Observations
186	A	dormant porte	Bois	Peinture	Milieu	0.10		0	
187					Milieu	0.00			
188	A	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.00		0	
189					Milieu	0.00			
184	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	0.22		0	
185					Milieu	0.13			
190	B	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.00		0	
191					Milieu	0.02			

203	C	Conduit	Metal	Peinture	Milieu	57.00	EU	2	
200	C	cremone	Metal	Peinture	Milieu	2.70	EU	2	
198	C	dormant fenetre	Bois	Peinture	Milieu	0.30		0	
199					Milieu	0.01			
196	C	Fenetre	Bois	Peinture	Milieu	0.00		0	
197					Milieu	0.40			
192	C	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.02		0	
193					Milieu	0.00			
201	C	Volet	Metal	Peinture	Milieu	0.00		0	
202					Milieu	0.00			
194	D	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.00		0	
195					Milieu	0.01			
Nombre d'unités de diagnostic : 11 Nombre d'unités de classe 3 : 0 % de classe 3 : 0.00% NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé									

Local No		33	Désignation	RDC G Entree					
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Nature de la dégradation	Classement du type de dégradation	Observations
283	A	dormant porte	Bois	Peinture	Milieu	0.01		0	
284					Milieu	0.12			
285	A	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.05		0	
286					Milieu	0.11			
281	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	0.00		0	
282					Milieu	0.00			
287	B	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.12		0	
288					Milieu	0.04			
289	C	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.08		0	
290					Milieu	0.03			
291	D	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.01		0	
292					Milieu	0.00			
293	E	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.00		0	
294					Milieu	0.00			
295	F	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.00		0	
296					Milieu	0.00			
Nombre d'unités de diagnostic : 8 Nombre d'unités de classe 3 : 0 % de classe 3 : 0.00% NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé									

Local No		34	Désignation	RDC G Salle de bains					
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Nature de la dégradation	Classement du type de dégradation	Observations
166	A	dormant porte	Bois	Peinture	Milieu	0.09		0	
167					Milieu	0.01			
168	A	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.00		0	
169					Milieu	0.00			
164	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	0.03		0	
165					Milieu	0.08			
170	B	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.00		0	
171					Milieu	0.00			
181	C	Barreau	Metal	Peinture	Milieu	0.30		0	
182					Milieu	0.19			

183	C	Conduit	Metal	Peinture	Milieu	64.40	EU	2	
177	C	dormant fenetre	Bois	Peinture	Milieu	0.02		0	
178					Milieu	0.00			
176	C	Fenetre	Bois	Peinture	Milieu	0.03		0	
172	C	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.00		0	
173					Milieu	0.02			
179	C	Volet	Metal	Peinture	Milieu	0.00		0	
180					Milieu	0.00			
174	D	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.01		0	
175					Milieu	0.01			
Nombre d'unités de diagnostic : 11 Nombre d'unités de classe 3 : 0 % de classe 3 : 0.00%									
NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé									

Local No		35	Désignation		RDC G Salon				
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Nature de la dégradation	Classement du type de dégradation	Observations
227	A	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.28		0	
228					Milieu	0.28			
225	A	Plinthe	Bois	Peinture	Milieu	0.19		0	
226					Milieu	0.50			
229	B	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.30		0	
230					Milieu	0.01			
241	C	cremone	Metal	Peinture	Milieu	2.20	EU	2	
237	C	dormant fenetre	Bois	Peinture	Milieu	0.00		0	
238					Milieu	0.04			
235	C	Fenetre	Bois	Peinture	Milieu	0.01		0	
236					Milieu	0.03			
231	C	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.00		0	
232					Milieu	0.03			
239	C	Volet	Metal	Peinture	Milieu	0.06		0	
240					Milieu	0.06			
233	D	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.01		0	
234					Milieu	0.02			
Nombre d'unités de diagnostic : 9 Nombre d'unités de classe 3 : 0 % de classe 3 : 0.00%									
NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé									

Local No		36	Désignation		RDC G Séjour				
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Nature de la dégradation	Classement du type de dégradation	Observations
206	A	dormant porte	Bois	Peinture	Milieu	0.00		0	
207					Milieu	0.00			
210	A	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.00		0	
211					Milieu	0.00			
208	A	Plinthe	Bois	Peinture	Milieu	0.01		0	
209					Milieu	0.00			
204	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	0.00		0	
205					Milieu	0.00			
224	B	cremone	Metal	Peinture	Milieu	3.80	EU	2	
220	B	dormant fenetre	Bois	Peinture	Milieu	0.40		0	
221					Milieu	0.40			

218	B	Fenetre	Bois	Peinture	Milieu	0.29		0	
219					Milieu	0.22			
212	B	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.00		0	
213					Milieu	0.00			
222	B	Volet	Metal	Peinture	Milieu	0.30		0	
223					Milieu	0.00			
214	C	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.00		0	
215					Milieu	0.00			
216	D	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.30		0	
217					Milieu	0.14			
Nombre d'unités de diagnostic : 11 Nombre d'unités de classe 3 : 0 % de classe 3 : 0.00%									
NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé									

Local No		37	RDC G WC						
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Nature de la dégradation	Classement du type de dégradation	Observations
154	A	dormant porte	Bois	Peinture	Milieu	0.00		0	
155					Milieu	0.12			
156	A	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.23		0	
157					Milieu	0.17			
152	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	0.50		0	
153					Milieu	0.00			
158	B	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.08		0	
159					Milieu	0.00			
160	C	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.01		2	
161					Milieu	1.00	EU		
162	D	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.00		0	
163					Milieu	0.15			
Nombre d'unités de diagnostic : 6 Nombre d'unités de classe 3 : 0 % de classe 3 : 0.00%									
NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé									

Local No		38	Palier						
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Nature de la dégradation	Classement du type de dégradation	Observations
683	D	Mur	Platre	Peinture	Milieu	0.10		0	
Nombre d'unités de diagnostic : 1 Nombre d'unités de classe 3 : 0 % de classe 3 : 0.00%									
NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé									

Abréviations :

Non mesuré : NM Non visible : NV Non dégradé : ND Etat d'usage : EU Dégradé : D

Conclusion

Le constat des risques d'exposition au plomb a révélé la présence de revêtements contenant du plomb

Classement des unités de diagnostic

Les mesures de concentration en plomb sont regroupées dans le tableau de synthèse suivant :

	TOTAL	NON MESUREES	CLASSE 0	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3
Nombre d'unités de diagnostic	353	0	322	0	31	0
Pourcentage associé		0.00%	91.22%	0.00%	8.78%	0.00%

Recommandations au propriétaire

Le plomb (principalement la céruse) contenu dans les revêtements peut provoquer une intoxication des personnes, en particulier des jeunes enfants, dès lors qu'il est inhalé ou ingéré. Les travaux qui seraient conduits sur les surfaces identifiées comme recouvertes de peinture d'une concentration surfacique en plomb égale ou supérieure à 1 mg/cm² devront s'accompagner de mesures de protection collectives et individuelles visant à contrôler la dissémination de poussières toxiques et à éviter toute exposition au plomb tant pour les intervenants que pour les occupants de l'immeuble et la population environnante.

S'il existe au moins une unité de diagnostic de classes 1 et 2, l'auteur du constat rappelle au propriétaire l'intérêt de veiller à l'entretien des revêtements les recouvrants, afin d'éviter leur dégradation future.

Commentaires :

NEANT

Facteurs de dégradation du bâti

FACTEURS DE DEGRADATION	
Un local au moins parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3	NON
L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20% d'unités de diagnostic de classe 3	NON
Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	NON
Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulures ou de ruissellement ou d'écoulement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce	NON
Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouverts de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité	NON

Transmission du constat au Préfet

Une copie du CREP est transmise immédiatement à la Préfecture du département d'implantation du bien expertisé si au moins un facteur de dégradation du bâti est relevé : **NON**

Date de validité du présent rapport :

Fait à LYON
Le 12 septembre 2011

Pascal JUILLARD



[Ce document reste la propriété de la société SOCOBAT Expertises et ne peut être utilisé pour aucun acte, sans que son paiement intégral n'ait été réalisé - tout contrevenant encourt des sanctions pénales et des dommages et intérêts.](#)

La société SOCOBAT Expertises, atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des dispositions de l'art R 271-3 du code de la construction et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaire à la réalisation de l'ensemble de ses prestations, que ni ses employés, ni elle-même, ne reçoit, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte sa prestation, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit.

Le présent rapport est établi par un technicien de la construction dont les compétences sont certifiées par LES CERTIFICATEUR ASSOCIEES

Les obligations d'informations pour les propriétaires

Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme, Article R.1334-12 du code de la santé publique :
«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»
«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»

Information sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb

Textes de référence

Code de la santé publique :

- Code de la santé publique : Articles L.1334-1 à L.1334-12 et Articles R.1334-1 à R.1334-13 (lutte contre la présence de plomb) ;
- Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique Articles 72 à 78 modifiant le code de la santé publique ;
- Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme ;
- Arrêté du 25 avril 2006 relatif au constat de risque d'exposition au plomb ;
- Arrêté du 25 avril 2006 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un constat de risque d'exposition au plomb ;
- Arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures ;
- Arrêté du 25 avril 2006 relatif au contrôle des travaux en présence de plomb réalisés en application de l'Article L.1334-2 du code de la santé publique ;
- Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Code de la construction et de l'habitat :

- Code de la construction et de l'habitation : Articles L.271-4 à L.271-6 (Dossier de diagnostic technique) et Articles R.271-1 à R.271-4 (Conditions d'établissement du dossier de diagnostic technique) ;
- Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 relative au logement et à la construction ;
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique.

Code du travail pour la prévention des risques professionnels liés à l'exposition au plomb :

- Code du travail : Articles L.233-5-1, R.231-51 à R.231-54, R.231-56 et suivants, R.231-58 et suivants, R.233-1, R.233-42 et suivants ;
- Décret n° 2001-97 du 1er février 2001 établissant les règles particulières de prévention des risques cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et modifiant le code du travail ;
- Décret n° 93-41 du 11 janvier 1993 relatif aux mesures d'organisation, aux conditions de mise en oeuvre et d'utilisation applicables aux équipements de travail et moyens de protection soumis à l'Article L.233-5-1 du code du travail et modifiant ce code (équipements de protection individuelle et vêtements de travail) ;
- Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail ;
- Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail (Équipements de travail) ;
- Décret n° 92-1261 du 3 décembre 1992 relatif à la prévention des risques chimiques (Articles R.231-51 à R.231-54 du code du travail) ;
- Arrêté du 19 mars 1993 fixant, en application de l'Article R.237-8 du code du travail, la liste des travaux dangereux pour lesquels il est établi un plan de prévention.

Ressources documentaires

Documents techniques :

- Fiche de sécurité H2 F 13 99 Maladies Professionnelles, Plomb, OPPBTP, janvier 1999 ;
- Guide à l'usage des professionnels du bâtiment, Peintures au plomb, Aide au choix d'une technique de traitement, OPPBTP, FFB, CEBTP, Éditions OPPBTP 4e trimestre 2001 ;
- Document ED 809 Interventions sur les peintures contenant du plomb, prévention des risques professionnels, INRS, avril 2003 ;
- Norme AFNOR NF X 46-030 «Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb».

Sites Internet :

- Ministère chargé de la santé (textes officiels, précautions à prendre en cas de travaux portant sur des peintures au plomb, obligations des différents acteurs, ...) : <http://www.sante.gouv.fr> (dossiers thématiques «Plomb» ou «Saturnisme»)
- Ministère chargé du logement : <http://www.logement.gouv.fr>
- Agence nationale de l'habitat (ANAH) : <http://www.anah.fr/> (fiche Peintures au plomb disponible, notamment)
- Institut national de recherche et de sécurité (INRS) : <http://www.inrs.fr/> (règles de prévention du risque chimique, fiche toxicologique plomb et composés minéraux, ...)

Notice d'Information

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : lisez-le attentivement !
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- s'il reste à proximité de travaux dégagant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique : surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.

Luttez contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;

Évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;

Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;

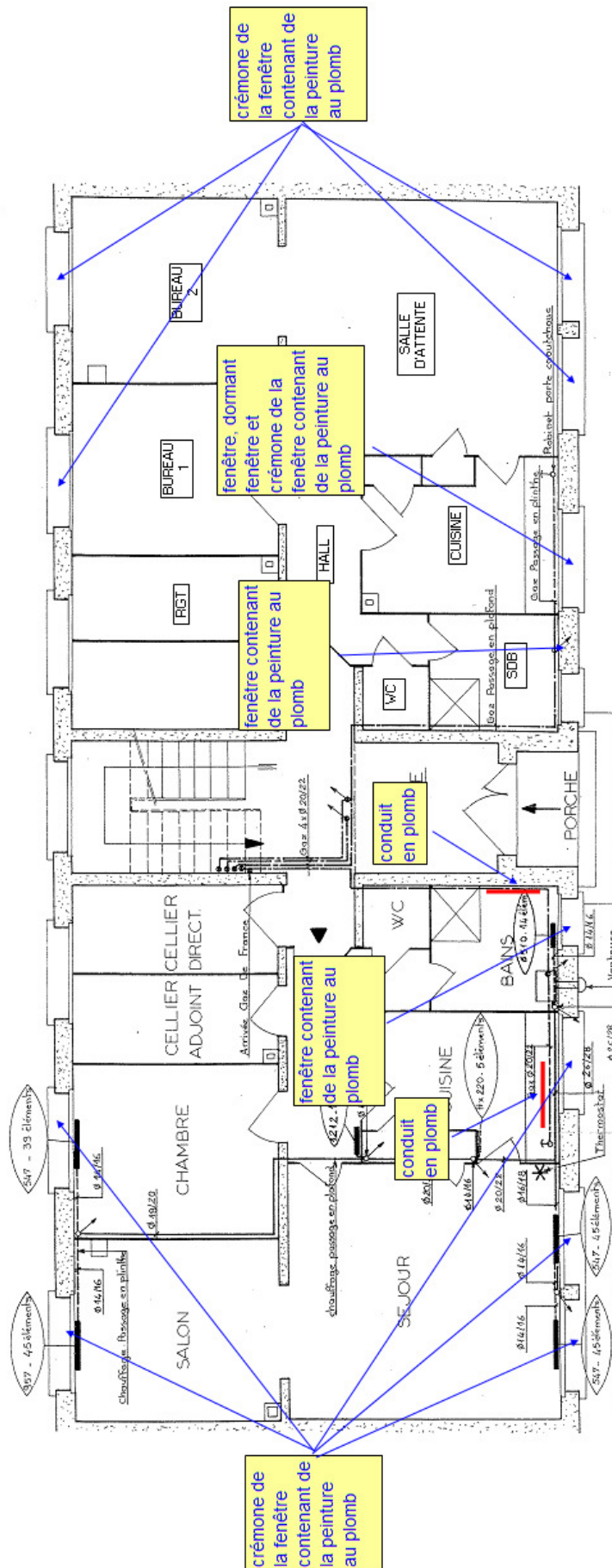
Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;

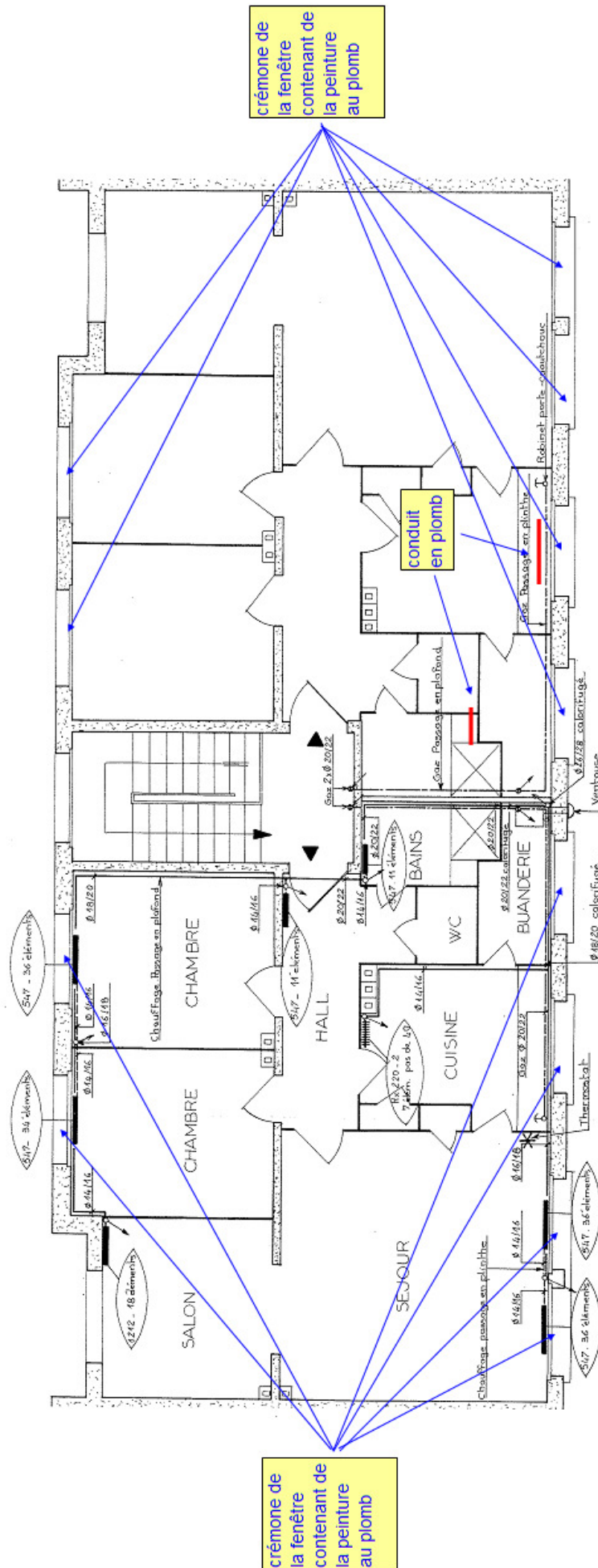
Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Éloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.







Conduit en plomb



Conduit en plomb



Crémone des fenêtres contenant de la peinture au plomb

NOTA :

Article L1334-9 : obligation de travaux :

Si un constat de risque d'exposition indique la présence de plomb en quantité supérieure au seuil défini dans l'arrêté du 25/04/2006, dans des revêtements dégradés, le propriétaire doit :

- *Informers les occupants*
- *Procéder aux travaux afin de supprimer le risque d'exposition au plomb*
- *Informers les personnes amenées à effectuer des travaux*
- *Garantir la sécurité des occupants pendant les travaux*

En cas de location, le propriétaire bailleur, doit effectuer les travaux avant mise en location faute de quoi, il engage sa responsabilité pénale

CERTIFICATION



CERTIFICAT N° CDP-IMM00962
Version 2

Nous attestons que :

Monsieur JULLIARD Pascal

Intervenant au nom de la société :
Contrôle Technique Habitat
7 Allée des sorbiers
69500 BRON

répond aux exigences de compétences
du Référentiel de Certification de Personnes
« Diagnostiqueurs immobiliers » pour les diagnostics suivants,



Diagnostic	Validité du certificat
Repérage et diagnostic amiante dans les immeubles bâtis	Du 06/12/2007 Au 05/12/2012
Constat de risque d'exposition au plomb	Du 06/12/2007 Au 05/12/2012
Etat de l'installation intérieure de gaz	Du 22/10/2007 au 21/10/2012
Diagnostic de la performance énergétique	Du 06/12/2007 Au 05/12/2012

Edité le 10/12/2007



Le Directeur Certification



SGS ICS
191, Avenue Aristide Briand - 38237 CACHAN Cedex
Téléphone : 01 47 24 86 80 - Télécopieur : 01 47 24 86 86 - www.sgs.com
SAS au capital de 50 000 € R.C.S. Créteil 403 293 105 - APE 741 B

Graphique réalisé par le service graphique de SGS ICS



CERTIFICAT N° CDP-IMME0962
Version 1

Nous attestons que :

Monsieur JULLIARD Pascal

Intervenant au nom de la société :
VERDICTIMMO
Le Forum - 131 -135 avenue Jean Jaures
93300 AUBERVILLIERS

répond aux exigences de compétences
du Référentiel de Certification de Personnes
« Diagnostiqueurs immobiliers » pour les diagnostics suivants,



Diagnostic	Validité du certificat
Etat de l'installation intérieure d'électricité	Du 03/11/2008 Au 02/11/2013

Edité 24/11/2008



Le Directeur Certification



SGS ICS
191, Avenue Aristide Briand - 38237 CACHAN Cedex
Téléphone : 01 47 24 86 80 - Télécopieur : 01 47 24 86 86 - www.sgs.com
SAS au capital de 50 000 € R.C.S. Créteil 403 293 105 - APE 741 B

Graphique réalisé par le service graphique de SGS ICS

**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE
CONTRAT : HA RCP0085798**

LE PRENEUR D'ASSURANCE

Souscripteur : SOCOBAT EXPERTISES
5 PLACE MARCEL BERTONE
69004 LYON

Assuré : SOCOBAT EXPERTISES
5 PLACE MARCEL BERTONE
69004 LYON

LES CONDITIONS DE GARANTIE

Catégorie : Assurances Professionnelles by Hiscox
Diagnosticqueurs immobilier

Juridiction et loi applicables : Monde entier hors USA / Canada

ACTIVITES DE L'ASSURE

L'assuré déclare exercer la profession et/ou les activités suivantes :
Activité principale : Contrôle périodique amiante / Diagnostic amiante avant travaux ou démolition /
Diagnostic amiante avant vente / Exposition au plomb (CREP) / Loi Carrez /
Recherche de plomb avant travaux / Diagnostic de performance énergétique
Autres activités : Diagnostic termites / Dossier technique amiante / Etat parasitaire / Risques naturels
et technologiques
Expertise en valeur-vénale / o Etat de l'installation intérieure de l'électricité / - Diagnostic
Accessibilité / Milliamères / Etat des lieux / Diagnostic Technique SRU / Diagnostic pollution de sols.

PERIODE DE VALIDITE

La présente attestation est valable pour la période du 01 Juillet 2010 au 30 Juin 2011.

Les garanties sont acquises selon les Conditions Particulières établies sur la base du questionnaire préalable d'assurance, des Conditions Générales N° RC1006 et (du/des) module(s) n° DIA0607 "Assurances Professionnelles by Hiscox - Diagnosticqueurs Immobilier", n° RCE1006 et n° RJP1006

Fait à Paris, le 27/05/2010
Pour les Assureurs



27/05/2010 09:58
RCP0085798

Adresse postale : 12, quai des Queyries 33100 Bordeaux - Tél : 0810 50 20 10 - Fax : 0810 00 71 02
Siège social : 19, rue Louis le Grand - 75002 Paris - N° ORIAS 07 006 739
S.A.R.L. au capital de 3 512 716 Euros - R.C.S Paris B401 121 090 00039 - N° TVA Intracommunautaire FR03401121090
Page 1 / 2

Attestation d'assurance

**TABLEAU DES GARANTIES ET DES FRANCHISES
Diagnosticqueurs immobilier
HA RCP0085798**

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE et/ou RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON

(Les garanties s'appliquent par sinistre et par année d'assurance.)

- Etendue des garanties : 500 000,00 Euros
Dont :
- Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non : 500 000,00 Euros

RECOURS JURIDIQUES PROFESSIONNELS

- Par année d'assurance : 20 000,00 Euros
- Par litige : 10 000,00 Euros

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION / RESPONSABILITE CIVILE EMPLOYEUR

- Etendue des garanties : 7 500 000,00 Euros par sinistre
Dont :
- Dommages matériels et immatériels consécutifs : 1 500 000,00 Euros par sinistre
- Dommages matériels non consécutifs : 500 000,00 Euros par sinistre
- Intoxications alimentaires : 800 000,00 Euros par sinistre
- Maladies professionnelles et/ou faute inexcusable : 800 000,00 Euros par année d'assurance
- Atteintes accidentelles à l'environnement : 800 000,00 Euros par sinistre
- Vol par préposés : 30 000,00 Euros par sinistre

27/05/2010 09:58
RCP0085798

Adresse postale : 12, quai des Queyries 33100 Bordeaux - Tél : 0810 50 20 10 - Fax : 0810 00 71 02
Siège social : 19, rue Louis le Grand - 75002 Paris - N° ORIAS 07 006 739
S.A.R.L. au capital de 3 512 716 Euros - R.C.S Paris B401 121 090 00039 - N° TVA Intracommunautaire FR03401121090
Page 2 / 2